

Projet agrivoltaïque de Beaumont-sur-Dême

Lettre d'information #1 - Octobre 2024

DÉCOUVREZ TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET SOLAIRE ÉTUDIÉ SUR VOTRE COMMUNE

Madame, Monsieur,

Depuis janvier 2024, RWE Renewables France étudie la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur votre commune de Beaumont-sur-Dême. Une première phase a consisté à obtenir l'accord des propriétaires des terrains concernés, puis les études ont été initiées. Le projet a également été présenté au Conseil Municipal et à l'Intercommunalité au cours de l'année.



Les études évaluent les impacts potentiels sur la nature, l'activité agricole, le paysage et le territoire. Elles sont actuellement en cours et leurs résultats permettront d'adapter au mieux le projet aux spécificités locales. Dès leur réception, ces résultats seront communiqués à la mairie de Beaumont-sur-Dême et à vous, habitants de la commune.

Ce projet de transition énergétique et écologique sera développé en toute transparence et en concertation avec les acteurs du territoire et les citoyens. C'est dans cet esprit que nous vous adressons ce jour cette première lettre d'information.

Bonne lecture !

Gabriel MESCHINO,

Chef de projets solaires, RWE Renewables France

LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



27

hectares

Les études se déroulent sur 27 hectares mais les panneaux solaires ne couvriront qu'une partie de la zone étudiée.



5 840

foyers

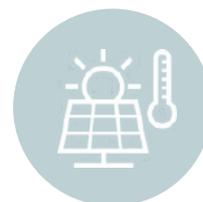
C'est le nombre de foyers qu'un parc de 20 MWc est capable d'alimenter (chauffage compris) selon l'Ademe.



20

MWc

C'est la puissance maximale que le parc pourrait produire, dans des conditions d'ensoleillement optimales.



2029

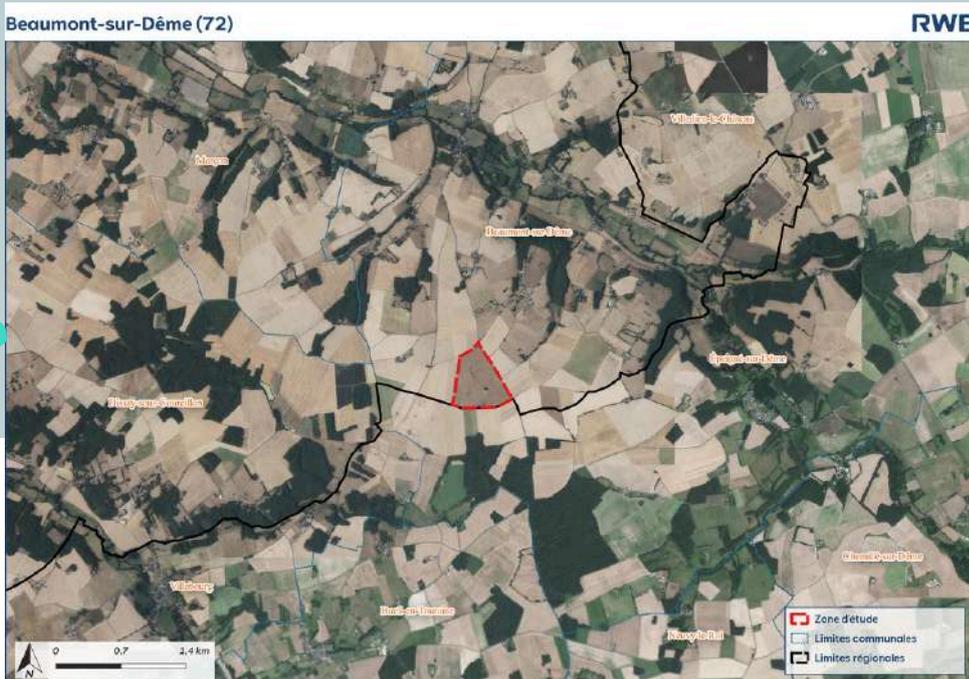
Le parc agrivoltaïque de Beaumont-sur-Dême devrait être mis en service à l'horizon 2029.

Projet agrivoltaïque de Beaumont-sur-Dême

ALLIER DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Où se situe la zone de projet ?

La zone d'études a été choisie suite à la prise en compte de différents enjeux : environnementaux, agricoles et paysagers. Elle se situe sur des parcelles agricoles, au sud de la commune de Beaumont-sur-Dême à la frontière avec le département d'Indre-et-Loire. En effet, l'objectif est de mener un projet agrivoltaïque : cela signifie que des panneaux solaires se combineront à l'activité agricole, en lui apportant un service (protection contre les aléas climatiques, amélioration du bien-être animal, lutte contre la sécheresse, etc.).



UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS LES OBJECTIFS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé dont Beaumont-sur-Dême fait partie s'est engagée en 2023 dans le Schéma Directeur des Energies Renouvelables de la Vallée du Loir. La stratégie est la suivante : réduire la consommation d'énergie via des économies d'énergie et couvrir 100% des besoins énergétiques du territoire par les énergies renouvelables d'ici 2050 avec un objectif intermédiaire de 42% en 2030. Le projet agrivoltaïque de Beaumont-sur-Dême répond donc favorablement aux objectifs du territoire.

Objectifs fixés pour le développement du photovoltaïque	production 2021 (GWh/an)	objectif 2030 (GWh/an) Pays	objectif 2030 (GWh/an) CCLLB
Photovoltaïque au sol	19 — X2,5 —>	195	81
Part du photovoltaïque au sol dans le total des ENR	8% — X10 —>	32%	32%
<i>Source : Délibération du Conseil Communautaire n°2024 02 004 : Débat sur les zones d'accélération de production des ENR</i>			

La compatibilité entre agriculture et production d'énergie



L'AGRIVOLTAÏSME, UNE PRATIQUE INNOVANTE ET ENCADRÉE

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) a été publiée en mars 2023. Elle précise qu'une installation agrivoltaïque est "une **installation de production d'électricité** utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont situés **sur une parcelle agricole** où ils **contribuent durablement** à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole".

L'agrivoltaïsme, qui se développe peu à peu en France, met en avant la notion de service rendu de l'installation de production électrique à l'agriculture.

L'agrivoltaïsme tend à devenir un axe majeur du développement photovoltaïque en France, afin de répondre aux objectifs de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE BEAUMONT-SUR-DÊME

Le projet agrivoltaïque de Beaumont-sur-Dême vise à allier prairie de fauche, culture céréalière et production photovoltaïque. Le type de panneaux sera précisé en fonction des études et des besoins des agriculteurs.

Les parcelles, auparavant en culture céréalière, sont en jachère depuis 2019. L'installation de panneaux solaires visera notamment à redonner une vocation agricole au sol en installant un jeune agriculteur local, tout en contribuant à la production d'électricité renouvelable.

Une étude agricole poussée s'assurera de la viabilité économique des exploitations concernées et indiquera les éventuels impacts à compenser.

Le projet solaire apporterait, en complément d'une énergie décarbonée au territoire, divers bénéfices agricoles :

- L'installation d'un agriculteur sur des cultures en jachères avec un revenu complémentaire permettant de stabiliser ses revenus dès son installation.
- La résistance face à la multiplication et l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes (grêle, sécheresse...)*.

*source : Caractériser les projets photovoltaïques sur terrains agricoles et l'agrivoltaïsme, ADEME, 2021



Exemple schématique d'un projet agrivoltaïque sur prairie © RWE

Les études relatives au projet

L'ÉTUDE D'IMPACT, UNE PREMIÈRE ÉTAPE CLÉ

Pour construire et exploiter un parc agrivoltaïque, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture de la Sarthe. Une étude d'impact doit être réalisée, dont les résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire.

L'étude d'impact environnementale comporte différents volets dont les principaux, les volets écologique, paysager et dans le cas présent agricole, sont détaillés ci-dessous.

Volet écologique



L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet (un an). Elle permet d'établir les impacts potentiels du projet sur l'environnement, avant de proposer des mesures pour Eviter, Réduire ou Compenser ces impacts. L'objectif final est de concevoir le projet de moindre impact environnemental. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant Envol.

Volet paysager



L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet agrivoltaïque de Beaumont-sur-Dême : présence ou non de monuments historiques, de sites emblématiques, structure naturelle, relief, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager est réalisé sur un cycle annuel complet et décrit également les zonages écologiques dans un rayon de 5 kilomètres (voire davantage selon les groupes et les rayons d'action des espèces) autour du site. Cette étude est menée par le bureau d'études indépendant Ouest Am'.

Volet agricole



Pour les projets agrivoltaïques, une étude préalable agricole est menée afin d'analyser les effets du projet sur l'économie agricole du territoire. L'étude comprend notamment une évaluation globale et chiffrée des impacts positifs et négatifs sur l'agriculture locale et doit prévoir des mesures pour éviter et réduire les effets négatifs du projet, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. En outre, des mesures de compensation sont proposées pour consolider l'économie agricole. Elles peuvent permettre de financer des projets agricoles collectifs ou de filière.

L'objectif est que le projet photovoltaïque rende service au projet agricole. L'étude préalable agricole est menée par AS Développement.

Les retombées pour le territoire

DES BÉNÉFICES MULTIPLES POUR LE TERRITOIRE

Le parc agrivoltaïque générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale, et ce durant toute la durée d'exploitation du parc.

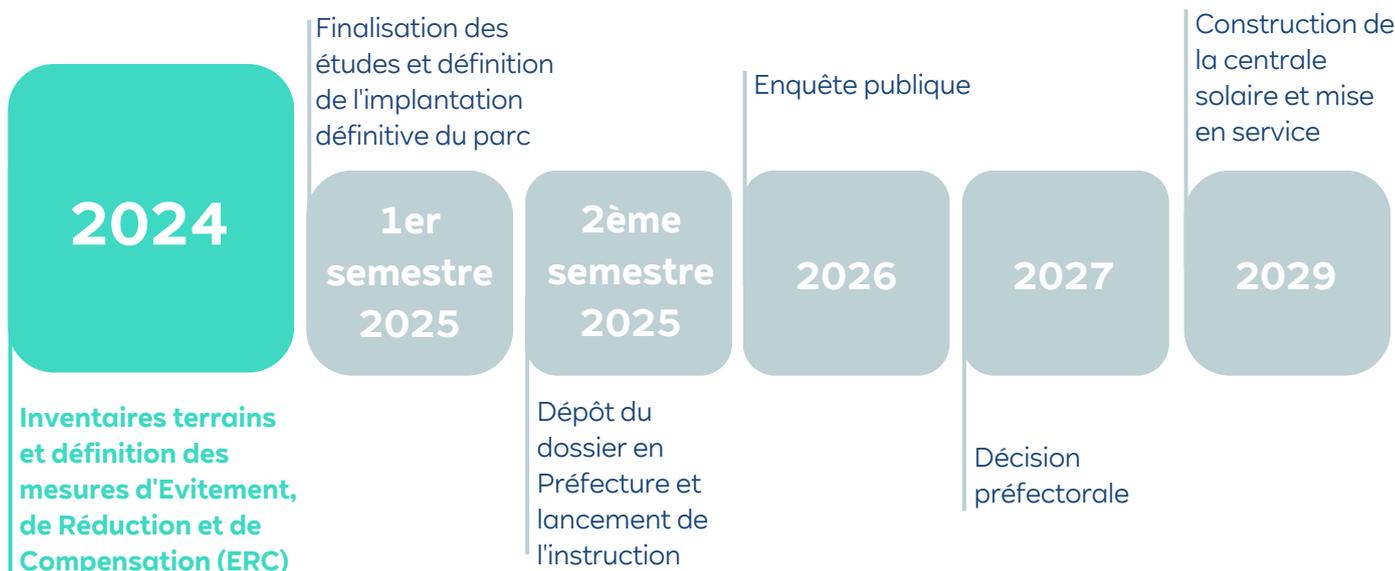
Retombées fiscales* pour un projet de 20 MWc :	20 premières années :	20 dernières années :
Commune de Beaumont-sur-Dême	12 320 € / an	28 590 € / an
Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé	29 010 € / an	69 690 € / an
Département de la Sarthe	17 800 € / an	42 200 € / an

*Simulations réalisées en Juillet 2024, basées sur les dispositions fiscales de 2022 (source : impots.gouv.fr)

Les **bénéfices seront aussi environnementaux** grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.

LE PLANNING DU PROJET

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie notamment sur des études naturalistes, paysagères et agricoles. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition de ce projet agrivoltaïque : nombre et emplacement des panneaux, prise en compte des enjeux agricoles, écologique et paysagers, accès des pompiers, etc. C'est le Préfet de la Sarthe qui décidera, à l'issue de l'instruction du dossier, d'autoriser ou non la construction du parc agrivoltaïque.



Qui sommes-nous ?

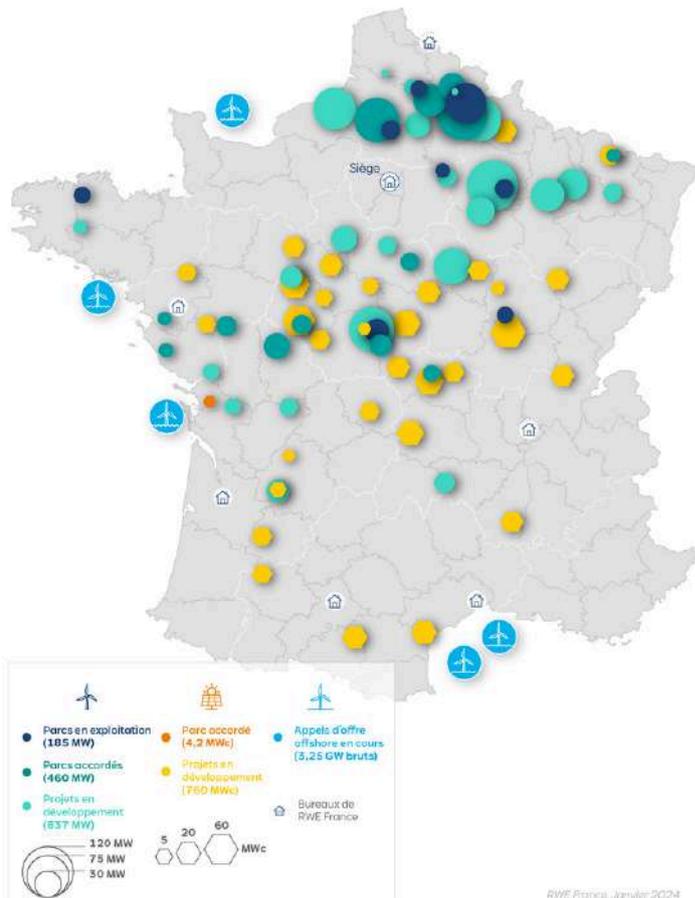
RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE Renouvelables France est une Société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables.

Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens terrestres et 400 MWc de projets solaires et a mis en service environ 150 MW en 2 ans. Il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



RWE France, Janvier 2024

Contactez le chef de projet



Gabriel MESCHINO
RWE Renouvelables France
gabriel.meschino@rwe.com

Retrouvez plus d'informations sur le site du projet :
beaumont-sur-deme.parc-solaire.com

